

[Traduction]

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): a) Le projet d'un passage entre le Nouveau-Brunswick et l'île du Prince-Édouard est réalisable et pourrait prendre diverses formes; b) Oui; c) Non; une estimation a été faite à l'égard de chaque forme possible de projet en vue d'établir un classement selon le coût. Une estimation a été faite en détail des projets les plus attrayants, d) Le projet est réalisable au point de vue technique et pourrait être mis à exécution, mais a dû être abandonné à cause du montant excessif des capitaux exigés.

LE RÈGLEMENT RELATIF À L'IMPOSITION DES COMPAGNIES D'ASSURANCE

Question n° 2087—**M. Saltsman:**

1. Quand le règlement relatif à l'imposition des compagnies d'assurance-vie sera-t-il rendu public?
2. Le règlement proposé a-t-il été soumis pour examen à des représentants du monde industriel?
3. Des représentants d'autres groupes ont-ils eu l'occasion de présenter leurs commentaires à ce sujet?
4. Le règlement proposé a-t-il été modifié de quelques manières à la suite de ces entretiens?
5. Combien de mémoires a-t-on reçus au sujet du règlement proposé, et par quels groupes ou quelles personnes étaient-ils présentés?
6. Pour quelle raison tarde-t-on à publier le règlement proposé?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): 1. Le projet de règlement a été publié le 9 mai. Le règlement définitif ne peut être rendu public avant que le bill C-191 soit adopté.

2. Aucun projet de règlement n'a été soumis aux représentants de l'industrie en vue d'obtenir des commentaires, avant son dépôt à la Chambre des communes le 9 mai.

3. Voir le n° 2.

4. Voir le n° 2.

5. Aucun mémoire n'a été reçu avant le 9 mai étant donné qu'aucun règlement n'avait jusqu'alors été proposé. Toutefois, plusieurs mémoires ont été reçus de l'Association canadienne des compagnies d'assurance-vie relativement à l'application des propositions présentées dans le budget de l'automne dernier; de plus, des mémoires ont été reçus et des instances ont été faites de la part de certaines autres associations et compagnies du domaine de l'assurance-vie et de particuliers.

6. Le bill modifiant la loi de l'impôt sur le revenu et le projet de règlement ont pris plus de temps qu'il n'en faut généralement dans de tels cas, à cause des difficultés d'ordre technique rencontrées dans la conception de la législation détaillée que rendait nécessaire l'application des principes exposés dans le budget de l'automne dernier visant une in-

dustrie très complexe qui jusque-là avait virtuellement été exempte de l'impôt sur le revenu.

LES EMPLOYÉS INDIENS ET ESQUIMAUX DU MINISTÈRE

Question n° 2138—**M. Paproski:**

1. Combien d'Indiens et d'Esquimaux canadiens sont employés en permanence au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et, dans chaque cas, à quel poste?

2. Le gouvernement prend-il des mesures pour augmenter le nombre des Indiens et des Esquimaux aux échelons supérieurs du Ministère et, dans l'affirmative, quelles sont ces mesures?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. a) Indiens canadiens employés en permanence: Surintendants de district scolaire, 3; Services d'éducation, 7; Enseignants, 144; Agents d'administration, 5; Agent d'information, 1; Surintendants d'agences indiennes, 5; Adjointes d'agences indiennes, 32; Agents de développement communautaire et de bien-être social, 28; Policiers de bande, 42; Commis, 81; Secrétaires et sténographes, 49; Concierges, 123; Services de main-d'œuvre, 128; Total, 647.

b) Esquimaux canadiens employés en permanence: Commis à des postes classifiés, 4; Services généraux, manœuvres et ouvriers spécialisés, 175; Total, 179.

2. Le gouvernement cherche de plus en plus à nommer des Indiens et des Esquimaux aux échelons supérieurs du ministère, en les encourageant à pousser leur formation et à participer aux concours d'entrée au ministère ou d'avancement. De plus, le ministère met en œuvre des programmes de formation et de perfectionnement qui multiplient les occasions d'avancement.

En outre, on a entrepris l'exécution d'un programme particulier de recrutement et de perfectionnement, afin d'attirer des Indiens et des Esquimaux au sein du ministère, autant que possible comme titulaires de postes de responsabilité, de manière à leur assurer la formation et le perfectionnement complets et concrets dont jouissent les Indiens et Esquimaux déjà au service du ministère.

Pour l'année en cours, le sous-ministre a fait parvenir à chaque Indien et Esquimaux inscrit dans une université, une lettre personnelle dans laquelle il les invitait à se joindre au ministère à la fin de leurs études, leur offrant, dans l'intervalle, un emploi d'été afin de les aider à payer leurs études et à s'initier au fonctionnement du ministère. Tous les étudiants avec lesquels il a communiqué, à l'exception de deux, se sont montrés intéressés à travailler pour le ministère; une soixantaine ont même accepté des emplois d'été dans ses diverses Directions.